

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser, tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Circulaire de Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, à l'occasion de notre prochaine Exposition Provinciale à Québec.—L'Hon. Premier ministre de la Province de Québec en visite officielle au Lac St-Jean.—Excursion de la Presse associée de la Province de Québec au Lac St-Jean.

*Exposition Provinciale de Québec*.—Règles et règlements généraux concernant cette Exposition.—Entrées.—Livraison des articles et surveillance pendant l'Exposition.—Animaux.—Chemin de fer et douanes.—Paiement des prix.—Médailles ou diplômes.—Règlements à suivre quant aux entrées pour les chevaux, bêtes à cornes, moutons, pores, volailles, instruments d'agriculture, produits agricoles, laiterie, etc.

*Choses et autres* : Ouverture du chemin de fer Intercolonial de Moncton à Bouctouche, au Nouveau-Brunswick; Immense énergie du Rév. M. Joseph F. X. Michaud, curé de Bouctouche.—Musique et chant: "C'est un oiseau qui vient de France," publiée par M. A. L. Boucher, de Montréal.

*Recettes* : Moyen de réparer les murs crevassés.—Blanchissage au lait de chaux.

*Soirée dramatique et musicale à l'Islet*.—Dimanche prochain, le 21 août, il y aura Soirée dramatique et musicale donnée par les Dames de l'Islet, au profit d'une bonne œuvre et sous le patronage distingué du Rév. M. Bacon.

Le programme de cette soirée promet d'avance quelques heures de récréations les plus intéressantes et bien propres à y amener un grand concours de personnes désireuses de contribuer à une bonne œuvre. Cette séance aura lieu dans une des salles du Collège; des Frères de l'Islet.—Admission, 25 cts; siège réservé, 50 cts.

*Exposition Provinciale de Québec*.—Le présent numéro de la Gazette des Campagnes est presque exclusivement consacré à donner des renseignements de la plus haute importance, à l'occasion de l'Exposition Provinciale. Si nous en jugeons par les rapports que nous en donnent les journaux de Québec, cette Exposition promet d'être un véritable succès sous tous rapports, et nous en sommes fiers pour les citoyens de Québec sur qui tombera l'honneur d'y avoir largement contribué. Nous faisons des vœux pour que les cultivateurs s'y rendent en masse, car le programme qui devra particulièrement les intéresser, est des mieux rempli pour qu'ils en retirent un enseignement pratique qui devra largement leur profiter.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Circulaire de Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, concernant l'Exposition Provinciale*.—Mgr Racine vient d'adresser au clergé de son diocèse, une lettre-circulaire à l'occasion de notre prochaine Exposition Provinciale.

Par cette circulaire, Sa Grandeur Mgr Racine fait connaître dans toutes les paroisses des comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, la date de notre Exposition et fait appel à la population de ces comtés d'y prendre part.

Dans les circonstances actuelles, au moment où les comtés de Chicoutimi et Saguenay doivent être dotés d'un chemin de fer qui avant peu sera en opération sur tout le parcours de ces deux comtés, il importe que les cultivateurs qui y sont actuellement établis, donnent la mesure de la fertilité de cette partie de notre pays en y exposant leurs produits agricoles de toutes sortes, afin d'y amener un nombre considérable de colons qui pourraient y trouver place pour la fondation même de plusieurs paroisses. Pour cela l'intervention seule du clergé à qui nous devons l'établissement actuel d'un si grand nombre de paroisses dans l'immense vallée du Lac St Jean et à Chicoutimi, il faut aussi le concours actif et vigilant des cultivateurs qui doivent avoir à cœur de faire connaître comme elle le mérite cette partie importante de notre pays, au point de vue agricole et commercial, si nous prenons tous les moyens possibles d'en tirer avantageusement parti. Que les cultivateurs qui ont été si anxieux de posséder un chemin de fer dans leur localité se montrent à la hauteur de leur position en prenant tous les moyens possibles de profiter des avantages dont ils sont actuellement gratifiés, et avant qu'il soit bien des années, non seulement nous comptons plusieurs cents paroisses, mais nous posséderons des villes comme on en voit dans les provinces de Manitoba et du Nord-Ouest. Pour cela il faut se mettre résolument à l'œuvre et avec le concours des

cultivateurs particulièrement intéressés à donner le coup-d'épaulé. L'indifférence à ce sujet, de notre part, serait une cause de malaise et de pauvreté pour le pays en général.

Voici le texte de la lettre circulaire de Sa Grandeur Mgr Racine :

“ Chicoutimi, 28 juillet 1887.

“ Monsieur le Curé,

“ Les journaux vous ont appris, depuis quelque temps déjà, qu'une exposition agricole doit se tenir à Québec du 5 au 9 septembre prochain.

“ De grands efforts sont faits dans toutes les parties de la province afin de rendre cette exposition la plus attrayante et la plus utile possible et, en même temps mieux faire connaître les avantages particuliers que présente chaque localité. A ce double point de vue, il me semble qu'il est très important que les cultivateurs des comtés de Chicoutimi, Charlevoix et Saguenay prennent part à cette exposition et fassent ainsi apprécier à sa juste valeur le territoire si fertile que nous habitons.

“ C'est pourquoi je crois bon de vous demander d'engager vos paroissiens à envoyer à cette exposition les produits de leurs fermes et de leur industrie, et de s'y transporter eux-mêmes si la chose leur est possible. Là, sur les lieux, ils pourront mieux constater et apprécier les améliorations qu'ils doivent apporter dans leur mode de culture ou l'élevage de leur bétail, par tout ce qu'ils verront de leurs yeux et les explications qui leur seront données. Il leur sera d'autant plus facile de suivre le conseil que nous leur donnons que des arrangements avantageux seront faits non seulement pour le transport, par chemin de fer et bateaux à vapeur, et pour le logement des visiteurs, mais aussi pour leur amusement.”

“ Vous donnerez lecture de la présente à vos paroissiens, au prône de la messe provinciale.

“ Agréez M. le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

“ † DOM., EV. DE CHICOUTIMI.”

*L'Hon. Premier ministre de la Province de Québec en visite officielle au Lac St-Jean.*—L'Electeur annonce que l'Hon. Premier Ministre M. Mercier, doit se rendre en visite officielle au Lac St-Jean, le 28 août, par un train spécial mis à sa disposition par la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean.

“ En portant son attention de ce côté, dit notre confrère, l'Hon. M. Mercier se rend non-seulement à un désir général éprouvé depuis longtemps, mais à une invitation toute spéciale et des plus pressantes. Au moment où l'immense et admirable région que nous venons de parcourir va être enfin ouverte à la colonisation et au commerce extérieur, ce voyage officiel est nécessaire.

“ Il est important que le premier ministre et nos hommes publics en général se renseignent par eux-mêmes des besoins et des ressources des fertiles vallées parcourues par le nouveau chemin de fer du Lac St-Jean. La colonisation y gagnera et les colons pourront exposer leurs demandes aux gouvernants, en vue d'obtenir toute la protection possible.”

*Excursion de la Presse associée de la Province de Québec au Lac St-Jean.*—Nous venons de recevoir la circulaire suivante :

“ Québec, 15 août 1887.

“ Monsieur,

“ J'ai le plaisir de vous annoncer que les directeurs de notre Association ont décidé d'inviter leurs confrères à prendre part à une excursion de Québec au Lac St-Jean, par voie ferrée.

“ Cette excursion aura lieu le jour même de la clôture de l'exposition provinciale, le 9 septembre prochain.

“ Je viens de terminer mes arrangements avec les autorités du chemin de fer qui ont la complaisance d'offrir aux membres de la Presse Associée un voyage gratuit, depuis Québec jusqu'au Lac à Belley. De ce dernier endroit jusqu'au Lac St-Jean, il y aura un trajet de voitures de 8 à 10 milles pour atteindre la Pointe-aux-Trembles, située, comme on sait, sur les rives du grand Lac.

“ Le départ de Québec aura donc lieu le VENDREDI, 9 SEPTEMBRE à 5-30 p. m. L'on pourra être de retour à Québec le lundi suivant, à 8.45 a. m. La Compagnie préférerait cependant accorder un jour de plus aux excursionnistes, et les ramener le mardi à 8.45. afin de leur donner l'avantage d'admirer le panorama presque sans rival entre le Lac-St-Jean et la Rivière à Pierre.

“ Comme nous n'avons qu'un char-dortoir à notre disposition, le nombre des journalistes qui pourront prendre part à cette excursion est limité à 25. C'est pourquoi vous aurez la complaisance de faire représenter votre journal par un seul membre de la rédaction. Vous voudrez bien m'adresser sur le plus court délai possible, une réponse, favorable ou non, afin que je puisse compléter mes arrangements pour le 1er de septembre.

Bien à vous,

N. E. DIONNE, Secrétaire.

*Note de la Rédaction.*—Nous espérons que nos confrères de la Presse associée de Québec, qui doivent prendre part à cette excursion, se feront un devoir de se rendre au désir de MM. les Directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean, en prolongeant d'une journée la durée de cette excursion. MM. les excursionnistes n'auront qu'à y gagner, car ils seraient mieux renseignés sur cette partie importante de notre pays qu'il importe à la presse de bien connaître afin qu'elle soit en état de prendre part, d'une manière efficace, au mouvement colonisateur si nécessaire pour tirer avantageusement parti de cette région fertile de notre pays, qui ne demande que la hache du défricheur pour disposer largement des richesses qu'elle renferme.

## Exposition Provinciale de Québec.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en ajoutant aux renseignements que nous avons déjà donnés touchant cette Exposition quelques règles et règlements généraux publiés par le Comité général de l'Exposition qui intéressent tout particulièrement les cultivateurs désirant y exposer leurs produits.

Lundi, le 29 août et tous les jours de cette semaine, le terrain et les bâlisses seront ouverts aux exposants et à leurs employés seulement, de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Ces jours sont les jours préparatoires à l'exposition et tous les articles, excepté les

animaux et objets périssables, doivent être placés et prêts pour l'exposition à 8 heures du soir, lundi, le 5 septembre.

L'Exposition sera ouverte au public, le mardi 6 septembre, à 8 heures du matin, et restera ouverte tous les jours, de 8 heures du matin, jusqu'au vendredi, le 9 septembre, à 3 heures de l'après-midi. Nul objet ne pourra être enlevé sous aucun prétexte avant la clôture de l'Exposition.

Pour les cartes d'entrées des exposants, on devra s'adresser au bureau du trésorier, sur le terrain même de l'Exposition.

*Entrées.*—Toutes les entrées doivent être faites sur formules imprimées, et qu'on peut obtenir gratis du Secrétaire Général, M. Georges Leclère, à Québec, ou de M. C. S. Stevenson, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, à Montréal.

Le prix d'entrée doit toujours être envoyé en même temps que l'entrée elle-même, par mandat poste ou lettre enregistrée. Aucune entrée ne sera reçue sans cela.

On attire d'une manière toute particulière l'attention des exposants sur la nécessité de faire les entrées aussitôt que possible dans leur propre intérêt et, dans tous les cas, de ne pas dépasser les époques mentionnées pour les différentes classes, afin de donner le temps nécessaire pour examiner les bulletins d'entrée, pour répondre à la correspondance, et pour corriger les erreurs et les omissions; cette règle ne souffrira aucune exception.

Dans la classe des animaux, toutes les entrées devront être faites au nom de la personne qui en est le propriétaire de *bonne foi*; sans la plus stricte observance de cette règle, aucun prix ne sera donné et s'il est accordé il sera retenu. Toute personne exhibant un animal dont elle n'est pas propriétaire de *bonne foi*, perdra tout prix qu'elle aura remporté et sera exclue des concours à venir.

Dans les autres classes, les entrées devront être faites au nom du producteur, ou du fabricant seulement, et par les producteurs eux-mêmes, ou par des agents dûment autorisés par eux qui devront, si les juges le requièrent, produire cette autorisation écrite.

Pour entrée d'animal ou d'article, l'exposant recevra une carte spécifiant la classe, la section, le numéro d'entrée et le nom de l'exposant: cette carte devra demeurer attachée à tel animal ou article pendant toute la durée de l'exposition.

Dans tous les cas, le droit de rejeter entièrement ou d'accepter sous condition une entrée ou une application, est réservé au Comité, et sous aucune considération on ne recevra des articles nuisibles tant par leur odeur que par leur apparence, ou qui seraient d'une nature dangereuse; et si par hasard ou autrement de tels objets étaient exposés, ils pourront être enlevés par ordre du Comité.

*Livraison des articles et leur surveillance pendant l'Exposition.*—Les chevaux, les bestiaux, moutons, porcs et volailles peuvent être placés sur le terrain, le lundi, 5 septembre, et en aucun cas ils ne seront reçus plus tard que le mardi, 6 septembre, à midi.

Les produits de l'agriculture et de la laiterie doivent être rendus sur le terrain et préparés pour l'exposition à 6 heures du soir, lundi, 5 septembre.

Pour tout ce qui a rapport au département de l'Horticulture, s'adresser au secrétaire de la Société d'Horticulture de Québec, Geo. L. Maxham, à Québec.

Tous les autres articles doivent être rendus sur le terrain et mis en position à 6 heures du matin, lundi, 5 septembre.

Comme l'intention est d'ouvrir l'Exposition en entier au public, au temps annoncé, les exposants sont spécialement avertis que les objets ou animaux arrivant après les dates ci-haut mentionnées, seront mis hors de concours.

Les exposants devront veiller à la livraison de leurs articles sur le terrain de l'Exposition. Le Comité ne peut, en aucun cas, s'occuper du transport des dits articles, ni encourir des dépenses soit pour leur réception sur le terrain, soit pour leur enlèvement. Toutes les dépenses qui ont rapport aux dits articles devront être faites par les exposants eux-mêmes.

En arrivant avec leurs articles, les exposants devront s'adresser au bureau de M. Geo. Leclère pour la partie agricole, soit à celui de M. S. C. Stevenson, pour la partie industrielle, sur le terrain même de l'Exposition.

En tous temps, les exposants devront se charger personnellement du soin des objets qu'ils exhibent, et après l'exposition ils devront en prendre la garde exclusive.

Les juges, dans toutes les classes, commenceront l'ouvrage à midi, 6 septembre, et les articles non encore placés, seront laissés de côté. Les exposants sont priés d'en prendre note.

Les articles exposés ne pourront pas être enlevés avant la clôture de l'Exposition, excepté dans les sections de la laiterie, des fruits, des végétaux et des fleurs où un tel déplacement est nécessaire pour rafraîchir l'étalage.

Aucun article ne pourra être vendu et livré sur le terrain, si ce n'est avec la permission du Comité.

Bien que le Comité désire prendre toute les précautions raisonnables pour la sûreté des articles envoyés à l'Exposition, cependant on veut qu'il soit clairement compris que les exposants doivent prendre eux-mêmes la responsabilité de les exposer et dans le cas où tel objet serait endommagé, perdu ou volé, le Comité donnera toute assistance possible afin de recouvrer l'article, mais ne s'oblige nullement à en payer la valeur.

A la clôture de l'Exposition, les exposants devront se charger du soin des objets exposés et les enlever le plus tôt possible. Tous articles ou matériaux laissés dans les bâtisses après ce temps demeurent au risque du propriétaire.

*Animaux.*—De bonnes bâtisses ont été construites sur le terrain, pour tous les animaux. L'eau sera fournie par le Comité. La paille à litière, le foin et le grain pour chevaux, bestiaux, moutons et porcs seront en vente sur le terrain même de l'Exposition, aux prix les plus réduits. On pourra, par ordre du Comité, exiger la présence des animaux sur la place réservée à cette fin, pour subir un examen ou pour d'autres fins et cela en aucun temps durant l'Exposition, et tout exposant ou son assistant qui refusera d'amener ainsi tel animal sur réquisition, perdra ses

droits d'entrée et tous prix qui auraient pu lui être accordés.

*Chemin de fer et douanes.*—Des arrangements favorables ont été faits avec toutes les Compagnies de chemin de fer pour le transport des voyageurs et des objets à exposer, *aller et retour*, à des prix très réduits, et pour des excursions spéciales de toutes les parties de la Puissance et des États-Unis. On pourra avoir de plus amples détails en s'adressant à M. Geo. Leclère pour la partie agricole, ou à M. S. C. Stevenson pour la partie industrielle.

Des arrangements ont été aussi faits avec le Département des Douanes pour l'admission en franchise des articles venant des pays étrangers, pour l'Exposition, en donnant les garanties exigées par la Douane.

Tous les articles envoyés par *Express* seront livrés sur le terrain sans charge extra par la Compagnie de l'*Express*.

*Paiement des prix.*—Le Trésorier sera prêt à commencer à payer les prix, à son bureau, sur le terrain, vendredi, le 9 septembre, à une heure de l'après-midi.

Les personnes qui obtiendront des prix sont particulièrement invitées à se présenter, pour en retirer le montant, avant leur départ de Québec, ou à laisser une procuration écrite à quelqu'un pour en retirer le montant, mentionnant les articles pour lesquels elles réclament des prix.

Les prix qui ne seraient pas réclamés comme ci-dessus, seront transmis par le Trésorier sur réception d'instructions convenables.

Toute personne obtenant un prix en fera la demande au Trésorier, le ou avant le 30e jour de novembre de l'année courante, autrement elle sera considérée y avoir renoncé.

*Médailles ou diplômes.*—Avec l'approbation du Comité, les exposants, quand ils le préféreront, pourront recevoir une médaille ou un diplôme au lieu d'une prime en argent.

*Les juges et leurs devoirs.*—Sous ce titre, voici ce qui intéresse tout particulièrement l'exposant :

.... Les cartes de prix placées par les juges, ne doivent pas être enlevées tant que durera la confection du prix accordé.

Toute personne qui osera intervenir auprès des juges pendant l'exécution de leurs devoirs, ou qui plus tard, sur le terrain de l'exposition, tiendra un langage injurieux pour aucun juge au sujet de sa décision, perdra son droit au prix qu'elle aura pu mériter et sera privée de concourir dans la suite. Les juges sont spécialement priés de signaler immédiatement toute infraction à cette règle.

Si le Comité découvre aucune fraude, ou imposture tendant à influencer la décision des juges, concernant un objet exposé, il aura le droit de retenir le paiement des prix accordés.

*Chevaux.*—Les entrées seront reçues jusqu'à lundi, le 29 août. Les stalles seront fournies gratuitement.

En faisant les entrées on devra mentionner le race, le nom de l'éleveur (s'il est connu), le nom du propriétaire et son adresse au long, le nom de l'animal, s'il en porte un, et son âge à la date du 1er janvier dernier.

Nul cheval ne sera admis à concourir dans plus d'une classe ou section, excepté pour prix spéciaux et dans le cas de formation d'attelage double, alors que les juments poulinières ayant des difformités accidentelles qui ne seraient pas de nature à diminuer leur utilité comme reproducteurs. L'opinion du médecin-vétérinaire de l'Exposition devra toujours être prise quand il y aura doute si l'animal est sain.

Dans la classe des Par-sang, des Clydesdales et Shires, Percherons et Suffolks, une généalogie complète, dûment certifiée, doit accompagner l'inscription.

On peut se procurer gratuitement, en s'adressant au Secrétaire M. le Dr Geo. Leclère, à Québec, des formules en blanc pour généalogie.

Les chevaux doivent être montrés sans couvertures et de la manière requise par les juges; et si les concurrents refusent de se soumettre aux ordres des juges, les animaux seront mis hors de concours.

La partie supérieure des stalles doit rester ouverte de 9 heures du matin à 6 heures du soir, de manière à permettre au public de voir les animaux.

Les exposants pourront retirer leurs chevaux tous les soirs, en déposant \$10 entre les mains du Secrétaire; ce dépôt sera confisqué si tel cheval n'est pas ramené à l'exposition à 9 heures le matin suivant.

Les exposants ne pourront pas faire usage des stalles pour y mettre le fourrage, et le Comité pourra en tout temps prendre possession des stalles ainsi employées.

On n'accordera pas plus qu'un seul prix à un exposant dans une même section.

Le prix d'entrée pour les chevaux est d'une piastre par tête.

*Prix offerts pour les bêtes à cornes de race canadienne.*—Pour concourir dans cette nouvelle classe de l'Exposition, les animaux devront être inscrits au Livre de Généalogie ouvert gratuitement par le Gouvernement Provincial et tenu par le Dr J. A. Couture, de Québec, à qui devront être adressées les demandes d'inscription dans ce livre.

Mâle de 4 ans et plus : 1er prix, \$35 ; 2e prix, \$25 ; 3e prix, \$15.

Mâle de trois ans et plus : 1er prix, \$30 ; 2e prix, \$20 ; 3e prix, \$10.

Mâle de 2 ans et plus : 1er prix, \$20 ; 2e prix, \$10 ; 3e prix, \$5.

Mâle de 1 an et plus : 1er prix, \$12 ; 2e prix, \$8 ; 3e prix, \$4.

Mâle de 6 mois et plus : 1er prix, \$8 ; 2e prix, \$4 ; 3e prix, \$2.

Mâle moins de 6 mois : 1er prix, \$8 ; 2e prix, \$4 ; 3e prix, \$2.

Femelle de 4 ans et plus : 1er prix, \$20 ; 2e prix, \$15 ; 3e prix, \$10.

Femelle de 3 ans et plus : 1er prix, \$15 ; 2e prix, \$10 ; 3e prix, \$6.

Génisse de 2 ans : 1er prix, \$15 ; 2e prix, \$10 ; 3e prix, \$6.

Génisse de 1 an : 1er prix, \$12 ; 2e prix, \$8 ; 3e prix, \$4.

Femelle de 6 mois et plus : 1er prix, \$8 ; 2e prix, \$4 ; 3e prix, \$2.

Femelle de moins de 6 mois : 1er prix, \$8 ; 2e prix, \$4 ; 3e, prix, \$2.

Troupeau de Cananiens, composé de 1 mâle et 2 femelles de tout âge, possédé par l'exposant: 1er prix, \$40; 2e prix, \$20; 3e prix, \$10, chacun de ces trois prix avec diplôme.

*Espèce bovine.*—Les entrées seront reçues jusqu'à lundi, le 20 août, à 6 du soir. Des stalles seront fournies gratuitement.

En faisant l'entrée, qui est de 50 centins par tête, il faudra donner le nom du propriétaire et son nom (s'il en a un) et une généalogie complète doit accompagner la demande d'entrée.

Les taureaux doivent avoir un anneau dans le nez ou être sûrement maîtrisés pour prévenir tout accident.

Nul animal ne pourra concourir dans plus d'une classe ou section, excepté pour prix spéciaux ou comme faisant partie du troupeau.

Tous les animaux seront exhibés dans des enceintes circulaires; les exposants devront se tenir prêts à les y conduire quand ils seront appelés, à peine de perdre tout droit aux prix accordés.

Toute personne exhibant comme "croisés" des animaux pur-sang, sera mise hors concours, si elle est découverte.

De jeunes animaux pourront concourir, si le concurrent le juge à propos, avec des animaux plus âgés; mais le concurrent doit choisir la section dans laquelle il veut ainsi concourir au moment où il fait son entrée, et il ne pourra pas changer ensuite pour une autre section.

Une vache ne sera pas admise à concourir, comme vache de trois ans, à moins d'avoir déjà eu un veau ou de porter veau d'un manière évidente; mais une vache de deux ans, ayant déjà eu un veau, pourra concourir comme génisse de deux ans, si l'exposant le désire.

Les vaches qui ont eu veau en 1884 ou antérieurement devront donner du lait ou porter veau. Si elles ne donnent pas de lait, les prix seront retenus jusqu'à ce qu'il soit donnée une preuve satisfaisante que l'animal porte veau.

Les prix pour troupeaux ne seront accordés que si les juges les trouvent assez méritants.

Il ne sera pas accordé plus d'un prix dans une même section et à un même exposant.

L'âge des animaux datera du 1er septembre 1887.

*Espèce ovine.*—Les entrées ne seront reçues que jusqu'à lundi, le 29 août, Bergerie fournie gratuitement sur le terrain de l'Exposition.

En faisant leurs entrées, les exposants doivent mentionner le nom de l'éleveur (s'il est connu), le nom et l'adresse au long du propriétaire, et la race, l'âge et le sexe de l'animal, avec la date de la tonte qui ne devra pas avoir été faite avant le premier avril.

Dans les classes Cotswold, Leicester, Lincoln, Oxford et Hampshire down, Schropshire-down et South-down, des prix seront accordés seulement aux animaux pur sang.

Les femelles de deux ans et plus dans toutes les classes excepté les brebis grasses, doivent avoir agnelé cette année.

Les moutons exposés dans d'autres sections ne peuvent pas être mis au concours dans la section des moutons gras.

S'il en est fait la demande, les exposants devront faire une déclaration solennelle que les animaux sont de pur-sang et de l'âge déclaré par eux.

Il ne sera pas accordé plus d'un prix au même exposant dans une même section.

*Espèce porcine.*—Les entrées ne seront reçues que jusqu'à lundi, le 29 août. Souilles fournies gratuitement.

En faisant l'entrée il faut donner le nom et l'adresse au long du propriétaire, avec l'âge précis des animaux.

Sur demande, les exposants devront faire une déclaration solennelle que leurs animaux sont de pur sang et de l'âge mentionné par eux.

Les juges devront voir à ce que les animaux soient entrés dans leur section respective.

Aucun animal ne sera admis à figurer dans une section autre que celle assignée à son âge.

Nul exposant ne pourra recevoir plus d'un prix dans une même section.

*Volailles, etc.*—Les demandes d'entrées ne seront reçues que jusqu'à lundi, le 29 août. Cagés fournies gratuitement.

En faisant l'entrée, il faut déclarer dans quelle classe l'oiseau doit être entré, comme volaille ou poulet.

Tout oiseau doit être entré sous le nom du propriétaire actuel.

Tous les sujets exposés doivent être dans leur condition naturelle, on en excepte cependant les Games et les Game Bantams qui peuvent être coupés et rasés en la manière ordinaire. Il est défendu d'arracher les fausses plumes, de colorer et d'aiguiser les éperons, d'insérer et d'épisser les plumes, etc.

L'intention du Comité étant de promouvoir les intérêts des éleveurs de volailles, en encourageant l'élevage soigné des espèces les plus choisies, ainsi que l'amélioration des races communes du pays, les exposants sont priés de fixer un prix de vente à tous les spécimens en faisant leur entrée.

L'étalon d'excellence américain, quant aux points à accorder, servira de guide aux juges.

Les cages de reproduction doivent contenir un mâle et deux femelles.

*Instruments d'agriculture.*—Entrées jusqu'à lundi, 29 août.

Dans cette classe, sur la demande de nombreux fabricants, les articles ne seront entrés que hors concours.—Mais ces articles doivent être entrés de la même manière que les articles dans les autres classes.

Les instruments d'agriculture doivent porter une marque indiquant leur nom, leur emploi et le prix en détail et ils devront être semblables en construction et on fini à ceux vendus aux cultivateurs et non des spécimens construits exprès pour l'exposition.

*Produits agricoles*—Entrées jusqu'à lundi, le 29 août.

En faisant les entrées il faut donner le nom du propriétaire et son adresse au long.

Tous les grains et graines pourront être le produit de la récolte de 1886.

Les exposants, en faisant leurs entrées, devront mentionner le nom des différentes variétés de grains, etc.

Les récoltes-racines devront être certifiées comme ayant été cultivées par l'exposant.

Le grain doit être dans des sacs et les végétaux dans des paniers ou dans des boîtes.

Ce département comprend l'exposition de toutes espèces de grains : grains en gerbes, foin pressé et produits de silos ; petites graines de champ, lin, chanvre, houblon, malt, etc. ; récoltes-racines ; tabac.

Deux cents dix-sept prix se montant à la somme de \$581 et variant de \$8 à \$1.00 sont accordés en prix ; plus trois prix de \$8, \$6 et \$4 pour le meilleur échantillon de fourrage conservé en silo, au moins 25 livres.

Vingt-sept prix sont aussi accordés pour le tabac, chaque variant de \$12 jusqu'à \$1, formant une somme totale de \$88.

*Produits de la laiterie, etc.*—Les entrées se termineront lundi, le 29 août.

En faisant les entrées, les exposants devront donner leur nom et leur adresse au long.

Les déclarations concernant le mode de manufacture etc, doivent accompagner les entrées pour les sections 1, 2, 3, 4 et 5, ou doivent être remises au Secrétaire, avant l'exposition.

Tout exposant qui donnera des renseignements faux, perdra tout prix qui pourrait lui être décerné.

Tous les échantillons doivent être placés sur des étagères dans la journée du 5 septembre.

1. Trois tinettes de beurre propre à l'exportation pas moins de 50 livres chacune, fait à aucune laiterie n'ayant pas moins de 100 vaches laitières ; l'exposant devra décrire le mode de fabrication, la race et le nombre de vaches, le traitement du lait, la quantité, la marque et la provenance du sel employé et donner toute autre information pratique.—1er prix, \$20 ; 2e prix, \$15 ; 3e prix, \$10.
2. Meilleure tinette de beurre, pas moins de 50 livres, en état d'être expédié, manufacturé à aucune crèmerie ou laiterie privée, d'une capacité n'excédant pas 50 vaches.—1er prix, \$15 ; 2e prix, \$10 ; 3e prix, \$5.
3. Meilleure tinette de beurre, pas moins de 28 livres.—1er prix, \$15 ; 2e prix, \$10 ; 3e prix, \$7 ; 4e prix, \$4.
4. Beurre de laiterie, pas moins de 10 livres, moulu, roulé, etc., pour l'usage de la table.—1er prix, \$10 ; 2e prix, \$8 ; 3e prix, \$6 ; 4e prix, \$4.
5. Deux meilleurs fromages de manufacture, pas moins de 10 livres, chacun devant être du mois d'août.—1er prix, \$25 ; 2e prix, \$15 ; 3e prix, \$10 ; 4e prix, \$5.
6. Trois meilleurs fromages Stilton.—1er prix, \$6 ; 2e prix, \$4 ; 3e prix, \$2.
7. Trois meilleurs fromages non colorés, de 12 à 15 livres.—1er prix, \$6 ; 2e prix, \$4 ; 3e prix, \$2.
8. Trois meilleurs fromages de 2½ à 3 livres.—1er prix, \$3 ; 2e prix, \$2 ; 3e prix, \$1.
9. Six meilleurs fromages à la crème.—1er prix, \$4 ; 2e prix, \$3 ; 3e prix, \$2 ; 4e prix, \$1.
10. Six meilleurs fromages raffinés.—1er prix, \$4 ; 2e prix, \$3 ; 3e prix, \$2 ; 4e prix, \$1.

*Sucre et miel.*—Les dix meilleurs livres de sucre d'étable en pains.—1er prix, \$5 ; 2e prix, \$3 ; 3e prix, \$1.

Sirop d'érable 1887, un gallon, exposé dans des boîtes transparents.—1er prix, \$5 ; 2e prix, \$3 ; 3e prix, \$1.

Miel en gâteau, pas moins de 10 livres.—1er prix, \$3 ; 2e prix, \$1.

Miel extrait, un gallon, en bocaux transparents.—1er prix, \$3 ; 2e prix, \$1.

Cire d'abeilles, pas moins de 10 livres.—1er prix, \$3 ; 2e prix, \$2 ; 3e prix, \$1.

*Lard fumé à la ferme, au moins 20 livres.*—1er prix, \$3 ; 2e, prix, \$2 ; 3e prix, \$1.

*Jambon, salé à la ferme.*—1er prix, \$3 ; 2e prix, \$2 ; 3e prix, \$1.

### Choses et autres.

*Ouverture du chemin de fer de Moncton à Bouctouche, au Nouveau-Brunswick.*—L'immense énergie du Rév. M. Joseph F. X. Michaud, curé de Bouctouche.—À l'occasion de l'ouverture de cette nouvelle section de la Compagnie du chemin de fer Intercolonial, le *Times*, journal protestant publié à Moncton, et qu'un ami vient de nous adresser, contient un article remarquable du rédacteur de ce journal, faisant voir tous les avantages que l'agriculture et le commerce doivent retirer de ce nouveau chemin de fer qui, comme le dit le rédacteur du *Times*, est dû en grande partie à l'initiative et au dévouement du Rév. M. Joseph F. X. Michaud, que le Collège de Ste-Anne doit s'honorer de compter au nombre de ses anciens élèves, puisque c'est dans cette institution qu'il y a étudié et qu'il doit d'avoir été élevé à la sublime dignité de prêtre.

Nos lecteurs savent déjà qu'au début de son ministère dans le Nouveau-Brunswick, ce jeune prêtre a eu à subir de bien cruelles épreuves, la prison même, de la part de fanatiques, en haine de la religion catholique. Ces épreuves n'ont fait qu'augmenter son courage et son zèle pour établir le règne de Dieu sur son sol natal, au milieu de ses compatriotes, les Acadiens, qu'il a su rendre heureux et prospères, estimés et respectés aujourd'hui même par ceux qui cherchaient à diminuer leur influence comme catholiques. Ce jeune prêtre reçoit aujourd'hui la récompense de son zèle et de son dévouement de la part même de ceux qui naguère lui suscitaient les plus grands embarras et les plus profondes contrariétés. Voici en quels termes le *Times* de Moncton fait l'éloge de ce dévoué prêtre, le Rév. M. Michaud :

« Les principaux édifices de Bouctouche sont ceux appartenant à la population catholique sous la desserte du Rév. M. Michaud. Ces bâtisses se trouvent sur une pointe entre la grande rivière de Bouctouche et la rivière noire. Le site est tout simplement parfait, une délicieuse brise de la mer vient continuellement rafraîchir l'air et les facilités pour prendre des bains qui sont insurpassables. Les édifices sont le couvent, le presbytère et l'église à présent en voie de construction pour remplacer celle que le feu a détruite l'année dernière. L'ancien presbytère fut emporté par le grand cyclone de 1879, qui renversa 130 bâtisses dans la localité. Les paroissiens firent des dépenses considérables pour ériger un nouveau presbytère, un couvent et réparer l'église, et n'étaient pas encore clairs de dettes quand le feu vint détruire leur église. Malgré tout ceci on a commencé la construction d'une nouvelle église dont la fondation qui est en pierre est achevée, et la charpente à laquelle travaillent 30 hommes sera montée la semaine prochaine. L'édifice principal, à part de la tour et du portique, aura 122 pieds de long et 61 de large, avec une sacristie de 36x30. La tour aura 83 pieds de haut et la flèche au-dessus de 80 pieds, faisant une hauteur totale de 163 pieds. Le style de l'intérieur et de l'extérieur est gothique. Sous le sacristie il y a un sous-bassement de 50x61 pieds pour une école du dimanche et autres besoins.

« Le couvent est admirablement situé sur le bord du grand chemin, à quelques arpents de l'église. Le terrain est vaste et contient des bocages et des arbres à épaïs feuillage. La bâtisse à trois étages de haut est un modèle de symétrie architecturale. Le couvent fut fondé par le Rév. M. Michaud, les classes ouvertes en mai 1878, sont sous la direction des Sœurs de Charité, et la moyenne des élèves qui fréquentent cette institution

est d'environ 150. Ceci n'est pas, cependant, tout le nombre d'élèves que peut contenir ce couvent, vu qu'il y a du logement pour plus de 100 pensionnaires tandis qu'on peut recevoir beaucoup plus d'externes. Les 150 élèves qui fréquentent cette institution comprennent les enfants du district d'école, le couvent s'étant sous tous les rapports conformé à la loi des écoles communales de la province. Il vient des élèves plus âgés des autres districts pour compléter leur éducation. Il y a quatre salles de classes dans la bâtisse, et quatre maîtresses, les langues française et anglaise étant enseignées sur le même pied.

" L'intérieur du couvent a été grandement amélioré dernièrement, les murs peints et vernis. Une visite à travers la bâtisse fait connaître que rien n'a été épargné pour la commodité et le confort des élèves. Le lavoire mérite une mention spéciale, il est pourvu de commodités à eau froide et eau chaude. Il y a aussi une grande baignoire et un vaste dortoir bien fini pour les enfants. On dit que l'école supérieure pour le district va être placée dans le couvent, mais ceci n'est pas encore décidé.

" En attendant l'érection d'une nouvelle église on a arrangé une élégante chapelle qui fait partie de la bâtisse du couvent. L'autel qui n'est pas encore achevé, est un joli chef-d'œuvre, fait par M. Léon Légère, un paroissien de Bouctouche. Le plan est en style gothique et est bien proportionné. Cette chapelle temporaire est il va s'en dire trop petite pour contenir tous les fidèles de la paroisse et par conséquent la paroisse a été divisée en différents districts et les offices se célèbrent à différentes heures de manière à ce que personne ne soit négligé.

" Le couvent et le presbytère sont fournis d'eau de source au moyen d'un aqueduc qui part d'une source à une distance d'un mille. Quand le Rév. M. Michaud parla d'amener l'eau dans des tuyaux sur la pointe où se trouve les bâtisses, il y eut plusieurs incrédules parmi les paroissiens. Mais lorsque les hommes se mirent à l'œuvre pour creuser pour de l'eau dans le centre d'une butte de sable du côté opposé de la rivière noire, les habitants de Bouctouche crurent que leur pasteur faisait une grande bétise.

" Il n'en était pas ainsi, car on frappa sur un rocher duquel coulait un magnifique cours d'eau de la plus pure. Un réservoir de 15 pieds fut formé, on plaça des tuyaux sous le lit de la rivière noire jusqu'au couvent et au presbytère et depuis lors cet aqueduc a toujours bien fonctionné. On pourrait aussi mentionner que le presbytère est chauffé à l'air chaud, commodité qu'on rencontre rarement dans les districts ruraux.

" Attachée au couvent se trouve une grande ferme, en splendide état, avec des granges bien disposées, environ 40 têtes de bêtes-à-cornes, 30 ou 40 porcs, 9 chevaux et poulains, moutons, volailles, etc. Le Rév. M. Michaud agrandit graduellement cette propriété, et croit plutôt à donner un bon exemple qu'à parler longuement. Il a acquis et cultivé un marécage qu'on avait cru jusqu'à incultivable. L'année dernière il a récolté 400 boisseaux de bel orge dans ce marécage devenu fertile. Cette année le foin y fait l'admiration des gens d'alentour et on le montre avec orgueil aux passants. Ce marécage, que l'on méprisait, donnera cette année de 70 à 80 tonnes de beau foin. Le Rév. M. Michaud a grande confiance dans la vertu de la vase mollique, et l'année passée il en a fait charroyer 1950 voyages. Son exemple se fait déjà sentir et aura un bon effet permanent dans ce district.

" Le Rév. M. Michaud est natif du Madawaska, a reçu son éducation au Collège de Ste-Anne et est venu à Bouctouche en 1876. Il a depuis accompli une somme étonnante d'ouvrage. Il a été l'architecte du couvent aussi bien que de la nouvelle église en voie de construction. Il surveille aussi tous les détails de la besogne de la ferme, et fait chaque jour le tour de cette grande propriété, se donnant un exercice corporel, salutaire et aide et encourage ses employés. Socialement le Rév. M. Michaud est un vrai gentilhomme et c'est plaisir que de converser avec lui. — *Traduction du "Moniteur Acadien."*

*Musique et chant: "C'est un oiseau qui vient de France."*— Nous avons reçu de M. A. L. Boucher éditeur de musique, No. 1662, rue Notre-Dame à Montréal, un exemplaire d'une magnifique romance, paroles de M. F. Subise et musique de M. F. Boissière, portant le titre de "C'est un oiseau qui vient de France." Au dire des connaisseurs, ce morceau devrait avoir sa place marquée dans les répertoires de musique, et les amateurs de beau chant et de belle musique ne doivent pas manquer de se le procurer. Le prix de cette romance de cinq pages est de 50 cts.

Merci à M. Boucher, pour cet envoi.

## Succès étonnant

C'est le devoir de toute personne, qui s'est servi du *Boschee's German Syrup*, de faire connaître à ses amis ses qualités précieuses pour guérir la constipation, mauvais rhumes, enrrouements, asthme Pneumonie, en un mot tous les maux de gorge, etc. Personne ne l'emploiera sans en ressentir les bons effets. Trois doses guériront n'importe quel cas, et nous considérons que c'est un devoir pour les pharmaciens de la recommander aux pauvres consommateurs, d'en essayer une bouteille. 80,000 doz, ont été vendues l'année dernière et personne s'en est plaint. Une médecine telle que le *German Syrup* ne peut pas être trop connue; demandez à vos pharmaciens ce qu'ils en pensent. Bouteilles pour l'essayer 10 cts. Bouteilles ordinaires 75 cents. Vendu par tous les pharmaciens aux Etats-Unis et au Canada.

## RECETTES

### Moyen de réparer les murs crevassés.

Le meilleur mastic à employer pour réparer les murs crevassés est égale partie de blanc d'Espagne et de plâtre de Paris, ces matières durcissant rapidement on peut immédiatement blanchir ou peindre la partie du mur ainsi réparé. Quelques peintres font usage de blanc d'Espagne avec de la colle; ce qui est mal, parce que ce mastic laisse des marques sur le mur ainsi réparé. Le mortier ne doit pas être employé pour ce genre de réparations, car il a pour effet d'enlever la couleur de la peinture avec laquelle il est contact.

### Blanchissage au lait de chaux.

La composition suivante employée à blanchir les murs et les clôtures n'est réellement pas ce qu'on peut appeler "lait de chaux," mais elle a l'avantage de tenir fortement aux mauvais temps. Voici comment on la prépare: Prenez un demi-mot de lait de chaux, et lorsqu'elle est suffisamment éteinte au moyen d'eau chaude, ajoutez-y deux gallons de n'importe quelle graisse pourvu qu'elle soit claire. Vous ajouterez de l'eau chaude à ce mélange jusqu'à ce que vous ayez rempli un baril d'à peu près la contenance d'une quarantaine de gallons. Vous pouvez substituer à la graisse égale quantité de coaltar, car l'effet est le même qu'avec l'emploi de la graisse. On peut avantageusement se servir de cette composition pour enduire les arbres privés d'une partie de leur écorce ou dont l'écorce aurait été endommagée par les chancres.

## Encouragez les Manufactures

DE

## VOTRE PROVINCE

Faucheuses, Moissonneuses,

Rateaux à cheval,

Moulins à battre.

## A VENDRE

Nous informons les cultivateurs de la paroisse de Ste Anne de la Poatière et des paroisses environnantes, que nous avons mis en dépôt les instruments plus haut mentionnés, chez M. Georges Anctil qui en aura constamment en vente.

Tous ces instruments sont garantis supérieurs à tous autres, moins compliqués et plus faciles à faire fonctionner.

Ces instruments ont obtenu les premiers prix à l'Exposition de Sherbrooke.

M. MOODY & SON.

Terrebonne, 16 août 1887.

18 août 1887.



# GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE

DES

Produits de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Horticulture et des Pêcheries.

SE TIENDRA EN LA

CITÉ DE QUEBEC

DU

5 au 9 SEPTEMBRE

PROCHAIN

—o—  
**\$25,000 OFFERTES EN PRIX**  
—o—

Fromagerie et Beurrerie en opération sur le terrain de l'Exposition.

Amusements et récréations de toutes sortes.

Des excursions et le transport des effets, produits agricoles, etc., se feront à des prix très réduits.

Les entrées pour les animaux seront fermées le 29 Août et pour tout le reste le 3 Septembre.

On obtiendra les informations désirables en s'adressant au Secrétaire à Québec, ou à M. S. C. STEVENSON, No 76, rue Saint-Gabriel, Montréal.

GEO. LECLERE,  
Secrétaire, à Québec.  
4 août 1887.H.-G. JOLY,  
Président.

CANADA,	}	COUR SUPERIEURE,
PROVINCE DE QUEBEC,		Distric de Kamouraska.

No. 893.

DAME HELCIA ROY, épouse commune en biens de Clément Phaucas dit Raymond, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame de Lac, dans le dit District, et maintenant de Salmon Falls, de New-Hampshire, l'un des Etats Unis d'Amérique, dûment autorisé à ester en justice.

Demanderesse,

vs

Le dit CLÉMENT PHAUCAS DIT RAYMOND,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

ALF. DIONNE,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, 9 mars 1887.

## Prospectus

DU

Cours Classique

DU

COUVENT DE STE-ANNE DE LA POCIATIERE.

Le Couvent de Ste Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1862, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St Laurent, et à un demi mille de la Gare du Chemin de fer du Grand Tronc. Il offre les avantages de la salubrité la plus parfaite. Les sapins les plus superbes qui avoisinent ses bâtisses ainsi que la belle montagne qui en est à quelques pas, en font un des sites les plus pittoresques et les plus agréables de la côte Sud du Saint-Laurent.

### EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes personnes qui fréquentent cette institution. Les lettres que les Elèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection de la Directrice.

La santé des élèves est pour la Directrice l'objet d'une tendre sollicitude. Lorsqu'elles sont malades, le médecin est appelé et les parents en sont informés immédiatement.

### INSTRUCTION.

Le cours d'études est de six ans.

Les matières enseignées sont la Lecture courante et raisonnée, la Calligraphie, la Grammaire, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, la Tenue des Livres (en partie simple et en partie double), la Littérature, des exercices de Narration et de correspondance familière, le Toisé et l'Algèbre.

Ces mêmes matières, excepté l'Algèbre, s'enseignent en anglais.

Tous les trois mois, les élèves reçoivent un Bulletin qui est transmis aux parents.

Pour les conditions de pension et autres, s'adresser à Madame la Supérieure du Couvent.

11 août 1887.

## A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

## Ferme St-Gabriel

# J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

BETAIL A VENDRE,

JERSEY-CANADIEN.

DEUX TAUREAUX JERSEY,

pur-sang, cinq ans, très beaux reproducteurs.

TAUREAUX ET GENISES DE L'AN DERNIER.

VEAUX DU PRINTEMPS,

TAUREAUX ET GENISES.

## Cochons Yorkchires.

S'adresser à

J. ISRAEL TARTE,

Québec,

Ou N. TARTE,

Rivière-au-Pin, P. Q.

23 juin 1887.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'été--1 887

Le et après lundi, 14 juin 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	4.13
Pour Halifax et St-Jean.....	10.37
Pour Lévis.....	11.03
Pour Lévis.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	21.35

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., 9 juin 1887.